(CE) No. 1907/2006 et ses amendements



1/13

**CHALLENGE 600** 

Version 11 / F Date de révision: 26.08.2025 Date d'impression: 26.08.2025

# RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial CHALLENGE 600

**UFI** R5T0-G00C-D000-NWT9

Code du produit (UVP) 05922585

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

**Utilisation** Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur BAYER SAS

Bayer CropScience 74 Rue Gorge de Loup

69009 Lyon France

**Service responsable** E-mail : fds-france@bayer.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone

d'appel d'urgence

+33(0)4.72.85.25.25

Numéro INRS +33(0)1.45.42.59.59

# **RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Cancérogénicité: Catégorie 2

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique: Catégorie 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique: Catégorie 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

# 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

(CE) No. 1907/2006 et ses amendements



2/13

**CHALLENGE 600** 

 Version 11 / F
 Date de révision: 26.08.2025

 102000001644
 Date d'impression: 26.08.2025

Soumis à étiquetage réglementaire.

## Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Aclonifène





Mention d'avertissement: Attention

#### Mentions de danger

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et

l'environnement.

EUH208 Contient Aclonifène, 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction

allergique.

# Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la

réglementation locale.

## 2.3 Autres dangers

Aucun danger supplémentaire connu outre ceux déjà mentionnés.

Polyarylphénol éthoxylé: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB). Aclonifène: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la

Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la

Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## **RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

# 3.2 Mélanges

(CE) No. 1907/2006 et ses amendements



3/13

**CHALLENGE 600** 

Version 11 / F Date de révision: 26.08.2025 102000001644 Date d'impression: 26.08.2025

## Nature chimique

Suspension concentrée (SC) Aclonifène 600 g/l

## **Composants dangereux**

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Nom	NoCAS /	Classification	Conc. [%]
	NoCE / REACH Reg. No.	RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	
Aclonifène	74070-46-5 277-704-1	Carc. 2, H351 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	49,60
Polyarylphénol éthoxylé	99734-09-5	Aquatic Chronic 3, H412	>= 1,00 - < 25,00
1,2-benzisothiazol-3(2H)- one	2634-33-5 220-120-9 01-2120761540-60-XXXX	Acute Tox. 4, H302 >= 0,0036 - Acute Tox. 2, H330 <0,036	
Urée	57-13-6 200-315-5 01-2119463277-33-xxxx	Non classé	>= 1,0

# Information supplémentaire

Aclonifène	74070-46-5	Facteur M: 100 (acute), 10 (chronic)
1,2-benzisothiazol- 3(2H)-one	2634-33-5	Facteur M: 1 (acute), 1 (chronic)
1,2-benzisothiazol- 3(2H)-one	2634-33-5	SCL: Skin Sens. 1A; H317: SCL >= 0,036 %
1,2-benzisothiazol- 3(2H)-one	2634-33-5	Inhalation: ETA = 0,21 mg/l (poussières/brouillard)
1,2-benzisothiazol- 3(2H)-one	2634-33-5	Oral(e): ETA = 450 mg/kg

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### Caractéristiques de la particule

Cette substance/Ce mélange ne contient pas de nanoformes (selon le règlement REACH)

## **RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**

# 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout

vêtement souillé et le mettre à l'écart. Si des symptômes apparaissent

et persistent, consulter un médecin.

(CE) No. 1907/2006 et ses amendements



 CHALLENGE 600

 Version 11 / F
 Date de révision: 26.08.2025

 102000001644
 Date d'impression: 26.08.2025

**Inhalation** Transporter la victime à l'air frais et la coucher au calme.

Contact avec la peau Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible,

avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau.

Contact avec les yeux Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15

minutes.

**Ingestion** Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin. Garder la victime au repos et

la maintenir au chaud.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Aucun symptôme connu ou attendu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Un lavage gastrique n'est normalement pas reguis. Si l'équivalent

d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium. Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter de

façon symptomatique.

#### RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la

poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Inappropriés Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance

ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :, Oxyde de carbone

(CO), Oxydes d'azote (NOx), Acide chlorhydrique (HCI)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de

protection.

Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

# RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

# 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite

et contre le vent. Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Utiliser un équipement de protection

individuelle. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur

un déversement de produit.

6.2 Précautions pour la protection de

Protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux

souterraines.

(CE) No. 1907/2006 et ses amendements



5/13

**CHALLENGE 600** 

 Version 11 / F
 Date de révision: 26.08.2025

 102000001644
 Date d'impression: 26.08.2025

# 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Récupérer le produit par pompage, aspiration ou fixation à l'aide d'un

adsorbant sec et inerte. Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

Conseils supplémentaires Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

6.4 Référence à d'autres

rubriques

Informations concernant la manipulation, voir section 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle,

voir section 8

Informations concernant l'élimination, voir section 13.

## **RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec

extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie

et l'explosion

Pas de précautions spéciales.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer

séparément les vêtements de travail. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation

du produit.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel.

0----

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour

animaux.

Matériau approprié PEhd (polyéthylène haute densité)

HDPE - manteau en acier

PEHD (Polyéthylène haute densité) fluoré

Eviter une exposition directe au soleil.

Coex HDPE/EVOH/HDPE

Combinaison de tôle et PEhd (polyéthylène haute densité)

7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

### RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

# 8.1 Valeur limite d'exposition

(CE) No. 1907/2006 et ses amendements



6/13

# **CHALLENGE 600**

 Version 11 / F
 Date de révision: 26.08.2025

 102000001644
 Date d'impression: 26.08.2025

Composants	NoCAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Urée	57-13-6	10 mg/m3 (TWA)		OES BCS*
Aclonifène	74070-46-5	2 mg/m3 (SK-SEN)		OES BCS*

<sup>\*</sup>OES BCS: Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

# 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se réferer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

# Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est nécessaire dans les conditions d'exposition attendues. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place ( par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

#### Protection des mains

Veuillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.

Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Type de matière Caoutchouc nitrile

Taux de perméabilité > 480 min Épaisseur du gant > 0,4 mm Indice de protection Classe 6

Norme Gants de protection conformes à EN

374.

# Protection des yeux

Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

# Protection de la peau et du corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 6.

En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.

Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

(CE) No. 1907/2006 et ses amendements



7/13

**CHALLENGE 600** 

Version 11 / F Date de révision: 26.08.2025 102000001644 Date d'impression: 26.08.2025

# **RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme suspension

**Couleur** jaune

Odeur Donnée non disponible
Seuil olfactif Donnée non disponible
Point/ intervalle de fusion Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition 100 °C

Inflammabilité Donnée non disponible
Limite d'explosivité, Donnée non disponible
supérieure

Limite d'explosivité,

inférieure

Donnée non disponible

Point d'éclair aucun(e)
Température d'auto- 480 °C

inflammation

Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)

Donnée non disponible

**pH** 7,5 - 8,5 (1 %) (23 °C) (eau désionisée)

Viscosité, dynamique 250 - 450 mPa.s (20 °C)

Gradient de vitesse 20 /s 100 - 200 mPa.s (20 °C) Gradient de vitesse 100 /s

Viscosité, cinématique Donnée non disponible

Hydrosolubilité dispersable

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Polyarylphénol éthoxylé: Donnée non disponible

Aclonifène: log Pow: 4,37

Tension superficielle 40 mN/m (20 °C)

Pression de vapeur Donnée non disponible

Densité env. 1,21 g/cm³ (20 °C)

Densité relative Donnée non disponible

Densité de vapeur relative Donnée non disponible

Evaluation nano particules Cette substance/Ce mélange ne contient pas de nanoformes (selon le

règlement REACH)

(CE) No. 1907/2006 et ses amendements



8/13

**CHALLENGE 600** 

Version 11 / F Date de révision: 26.08.2025 102000001644 Date d'impression: 26.08.2025

Taille des particules Donnée non disponible

9.2 Autres informations

**Explosivité** Non explosif

**Propriétés comburantes**Donnée non disponible **Taux d'évaporation**Donnée non disponible

Autres propriétés physico-

chimiques

Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

# **RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1 Réactivité** Stable dans des conditions normales.

**10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et

de manipulation sont respectées.

**10.4 Conditions à éviter** Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

**10.5 Matières incompatibles** Stocker dans l'emballage d'origine.

10.6 Produits de

décomposition dangereux

Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

## **RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat) = 5.596 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Une utilisation judicieuse et prudente ne donne pas lieu à la formation

d'aérosols inhalables.

Toxicité cutanée aiguë DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Pas d'irritation de la peau (Lapin)

Lésions oculaires Pas d'irritation des yeux (Lapin)

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peau: Non sensibilisant. (Cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Polyarylphénol éthoxylé : Ces informations ne sont pas disponibles.

(CE) No. 1907/2006 et ses amendements



9/13

**CHALLENGE 600** 

Version 11 / F Date de révision: 26.08.2025 102000001644 Date d'impression: 26.08.2025

Aclonifène : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Polyarylphénol éthoxylé: Ces informations ne sont pas disponibles.

Aclonifène : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

### Evaluation de la mutagénèse

Polyarylphénol éthoxylé : Cette substance n'a pas été reconnue comme génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro de mutagenèse.

Aclonifène : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

### Evaluation de la cancérogénicité

Polyarylphénol éthoxylé: Ces informations ne sont pas disponibles.

Aclonifène : Cette substance a provoqué une incidence accrue des tumeurs chez les rats dans le(s) organe(s) suivant(s) : Cerveau.

## Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Polyarylphénol éthoxylé : Ces informations ne sont pas disponibles.

Aclonifène : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

### Evaluation de la toxicité pour le développement

Polyarylphénol éthoxylé: Ces informations ne sont pas disponibles.

Aclonifène : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Information supplémentaire

Aucune donnée toxicologique supplementaire disponible.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

## Propriétés perturbant le système endocrinien

**Evaluation** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la

Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# **RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

12.1 Toxicité

**Toxicité pour les poissons** CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) = 1,27 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

**Toxicité pour les** CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )) = 2,4 mg/l

invertébrés aquatiques Durée d'exposition: 48 h

(CE) No. 1907/2006 et ses amendements



10/13

**CHALLENGE 600** 

Version 11 / F Date de révision: 26.08.2025 102000001644 Date d'impression: 26.08.2025

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 60,0 μg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Toxicité des plantes

aquatiques

CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) = 0,058 mg/l

Taux de croissance; Durée d'exposition: 96 h

CE50r (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue )) 0,043 mg/l

Taux de croissance; Durée d'exposition: 7 jr

NOEC (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue )) 0,004 mg/l

Taux de croissance: Durée d'exposition: 7 ir

12.2 Persistance et dégradabilité

**Biodégradabilité** Polyarylphénol éthoxylé:

Donnée non disponible

Aclonifène:

Pas rapidement biodégradable

Koc Polyarylphénol éthoxylé:Donnée non disponible

Aclonifène: Koc: 5318 - 10612

12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Polyarylphénol éthoxylé:

Donnée non disponible

Aclonifène: Facteur de bioconcentration (FBC) 2.896

Potentiel de bioaccumulation

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Polyarylphénol éthoxylé: Donnée non disponible

Aclonifène: critère de mobilité non rempli

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Polyarylphénol éthoxylé: Cette substance n'est pas considérée comme

persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB). Aclonifène: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée

comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Evaluation** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la

Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Information écologique

supplémentaire

Pas d'autre effet à signaler.

# RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

(CE) No. 1907/2006 et ses amendements



11/13

**CHALLENGE 600** 

Version 11/F Date de révision: 26.08.2025 102000001644 Date d'impression: 26.08.2025

**Produit** Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant,

après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation

d'incinération.

Emballages contaminés Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service

de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme

EcoDDS pour les produits grand public.

Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des

déchets dangereux.

Code d'élimination des

déchets

02 01 08\* déchets agrochimiques contenant des substances

dangereuses

# **RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU 3082

14.2 Nom d'expédition des Nations MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(ACLONIFENE SOLUTION)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage Ш 14.5 Marque dangereux pour OUI

l'environnement

Code danger 90 Code tunnel

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

**IMDG** 

14.1 Numéro ONU 3082

14.2 Nom d'expédition des Nations ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

unies N.O.S.

(ACLONIFEN SOLUTION)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage Ш

14.5 Polluant marin OUI

IATA

14.1 Numéro ONU 3082

14.2 Nom d'expédition des Nations ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

unies N.O.S.

(ACLONIFEN SOLUTION)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage Ш 14.5 Marque dangereux pour OUI

l'environnement

(CE) No. 1907/2006 et ses amendements



12/13

**CHALLENGE 600** 

Version 11 / F Date de révision: 26.08.2025 102000001644 Date d'impression: 26.08.2025

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

# 14.7 Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

#### RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# Information supplémentaire

Classement OMS: III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Décret n° 2014-285)

Rubrique n° 4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe ou chronique de cat. 1)

#### Maladies professionnelles

Tableau(x) Numéro(s):

65 Lésions eczématiformes de mécanisme allergique. 102 Cancer de la prostate provoqué par les pesticides.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

# **RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

# Texte des mentions de danger mentionnées à la rubrique 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long
	terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Abréviations et acronymes

ADN /	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

voies de navigation intérieure

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

route

CEx Concentration d'Effet pour X%

(CE) No. 1907/2006 et ses amendements



13/13

**CHALLENGE 600** 

 Version 11 / F
 Date de révision: 26.08.2025

 102000001644
 Date d'impression: 26.08.2025

Clx Concentration d'Inhibition pour X% CLx Concentration Létale pour X%

Conc. Concentration

DLx Dose Létale pour X%

EINECS Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ELINCS Inventaire européen des substances chimiques notifiées

ETA Estimation de la toxicité aiguë

IATA International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association

Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises

dangereuses

IBC International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous

Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques

dangereux en vrac (Recueil IBC)

IMDG International Maritime Dangerous Goods: Code maritime international des

marchandises dangereuses

LOEC/LOEL Concentration/Dose minimale avec effet observé

MARPOL: International Convention for the prevention of marine pollution from ships -

Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

N.O.S./N.S.A Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs

NE/EN Norme européenne

NOEC/NOEL Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés.

NOEC/NOEL en anglais.

No.-CAS Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)

No.-CE

Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)

OCDE

Organisation de coopération et de développement économique

OMS Organisation mondiale de la Santé

RID Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises

dangereuses

TWA Valeur limite de moyenne d'exposition

UE Union Européenne UN Nations Unies

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2020/878 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Objet de la révision: Rubrique(s) modifiée(s) : Rubrique 3 : Composition/informations sur

les composants. Rubrique 15 : Informations relatives à la

réglementation.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.